

LA QUESTION
DU JOUR

ÉTIENNE WÉRY

Avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles, spécialiste des techniques de l'information

La loi peut-elle empêcher le service UberPop ?

Les taxis appellent aujourd'hui à des mouvements à travers la France pour protester contre l'application UberPop. Le gouvernement juge cette activité illégale et multiplie les contrôles. Selon l'avocat Étienne Wéry, on ira sans doute davantage vers une régulation européenne que vers une interdiction.

« Personne ne conteste la possibilité pour les États de légiférer sur le maraudage, c'est-à-dire sur la possibilité ou non de rouler dans les rues et de prendre des clients au vol, ou sur la sécurité des passagers en obligeant les chauffeurs professionnels à être qualifiés et inscrits officiellement... Mais cela s'arrête là. Les pouvoirs publics ne peuvent et ne veulent sans doute pas limiter l'usage du covoiturage entre particuliers. Or c'est sur ce terrain que se positionne UberPop.

Dans les faits, la loi considère que les chauffeurs d'UberPop exercent au quotidien un travail illégal de taxi ou de VTC puisqu'ils ne rentrent pas dans le cadre juridique de ces professions. Pourtant, en tant que particulier, j'ai le droit de prendre chaque matin l'un de mes voisins et de le transporter en échange d'une participation aux frais.

De la même manière, ce n'est pas parce que je vends de temps en temps un objet sur un site Internet que je me transforme en brocanteur professionnel qui doit payer des taxes ou une patente.

Je connais des chauffeurs d'UberPop. Certains sont des filous, qui perçoivent par ailleurs des allocations chômage, mais transportent toute la journée des clients. D'autres sont de véritables militants écologistes qui estiment qu'UberPop est une forme de covoiturage et limite la circulation automobile. Pour les juges, il sera donc parfois difficile de trancher car ils devront prendre en considération une importante somme d'éléments.

Ce sera encore plus difficile en ce qui concerne la société Uber elle-même qui, en principe, bénéficie d'un cadre européen dans lequel les services de la société d'information sont libres à condition qu'on n'assiste pas à une violation massive du droit du travail. Il est probable que cela se termine par une décision de la Cour de justice européenne de Luxembourg, qui devra définir le cadre juridique de ce service controversé... On assiste en effet à un certain nombre de décisions contradictoires dans des États membres.

En fait, je crois que les États comprendront qu'il sera plus simple et plus sain de réguler l'activité et de trouver des compromis avec Uber, comme certains politiques le pensent en Belgique, que de l'interdire. Et cela concerne aussi nombre de secteurs dont le modèle économique est bouleversé par les nouvelles technologies, des transports à l'énergie en passant par le logement ou les livraisons. »

RECUEILLI PAR MICHEL WAINTRUP

COURRIER

Vos réactions par courrier (18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex), par courriel (lecteurs.lacroix@bayard-presses.com) ou sur le site www.la-croix.com

« Laudato si' »

D'une façon générale, dans la nouvelle encyclique *Laudato si'*, l'approche de l'écologie se veut « intégrale » (chapitre 4), et cette dimension, qui n'en reste pas aux seules éoliennes ou panneaux photovoltaïques, me paraît intéressante; c'est toute une éducation qu'il faut mettre en œuvre. C'est vingt ans d'efforts pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre, et recommencer à chaque génération.

En ce sens, j'ai été éduqué à la gestion de l'eau (chapitre I, II paragraphe 27); j'ai appris à me laver les dents avec un seul verre d'eau. Mais je n'ai pas pu encore mettre en œuvre une évacuation de nos toilettes autrement qu'avec de l'eau potable! J'ai ainsi conscience, comme le disait Gandhi, d'un « péché social » vis-à-vis de mes contemporains sur la Terre.

J'ai apprécié encore dans le chapitre 2, V paragraphe 91, la différence que le pape exprime bien entre le monde végétal et animal, et le monde humain. Est « incohérent » celui qui a du « sentiment » envers les « autres êtres de la nature » s'il n'« a pas dans le cœur de la tendresse, de la compassion et de la préoccupation pour les autres êtres humains ».

En choisissant de s'appeler François, il a réactivé en moi la prière dite « des créatures » de saint François d'Assise. Avant la louange pour « notre sœur, la mort du corps », j'ai ajouté celle-ci : « Loué sois-tu pour notre frère le corps, tabernacle de notre âme; Tu l'as créé infiniment petit dans l'univers, mais infiniment grand, grâce au souffle de l'Esprit. »

Enfin, depuis la lecture de cette adresse papale, je ne cesse de chanter cette belle louange apprise auprès des frères de Taizé : « Laudate Dominum, laudate Dominum, omnes gentes, alleluia. »

Ne serait-ce que pour cela, François, Merci.

Yves Scalabrino (Yonne)

Je n'ai jamais lu, depuis cinquante ans et plus, un document pontifical aussi riche, aussi complet, aussi approfondi, aussi stimulant, et invitant à autant de réflexion sur tous les plans, philosophique, politique, théologique, moral, culturel... Et quel bonheur de

lire dans *La Croix* du 22 juin qu'Edgar Morin y voit « l'acte 1 pour une nouvelle civilisation »!

Quelle satisfaction aussi de voir enfin reconnu, justifié tout ce qui sous-tend ma foi chrétienne depuis l'adolescence, tout l'enseignement que j'ai reçu au cours de ma vie de la part de tous les maîtres spirituels qu'il m'a été donné de connaître, de rencontrer, dont j'ai lu les œuvres et surtout que mon métier m'a permis d'interviewer : mes maîtres « catholiques sociaux » d'abord, et puis d'autres prophètes de notre temps : Dom Helder Camara, Joseph Wresinski, Mère Teresa, l'abbé Pierre, Sœur Emmanuelle, Lanza del Vasto, Yves Congar, France Quéré, René Dumont, Maurice Clavel, Jacques de Bol-

lards, Miguel Angel Estrella, Julos Beaucarne... pour n'en citer que quelques-uns. Une seule question m'interpelle : comment le pape François peut-il à la fois prôner « une certaine décroissance dans quelques parties du monde » et récuser « une réduction de la natalité », la croissance démographique étant, selon lui, « pleinement compatible avec un développement intégral et solidaire » ? L'acceptation des limites d'un monde fini n'implique-t-elle pas d'envisager aussi une certaine décroissance démographique ?

Jacques Bonnadier (Bouches-du-Rhône)

Ce qui surprend, c'est la forme, le style et surtout les références. Le pape François commence par nous indiquer pourquoi il a choisi ce nom de François, tout un programme ! Pour bien asseoir le magistère pontifical, il cite ses derniers prédécesseurs, signe de continuité, le Vatican a de la suite dans les idées. Plus surprenant et cela semble nouveau, il reprend les déclarations de plusieurs conférences épiscopales sur l'écologie, de l'Amérique du Sud au Japon en passant par l'Afrique du Sud, que voilà de la collégialité en acte ! Et cerise sur le gâteau, une citation du patriarche orthodoxe Bartholomée. Enfin, petit détail significatif, au lieu d'employer les

mots grecs savants d'économie, d'écologie, il va à la source en parlant de maison commune. Comment ne pas se sentir frères, membres d'une même famille ? Pape François a l'habitude de terminer l'Angelus le dimanche par « Bon repas », je retiendrai qu'il nous recommande de dire le bénédicité avant chaque repas, ça aussi c'est de l'écologie à notre portée. Simples réflexions de paroissien ordinaire, en somme une encyclique pour les ouailles.

Bernard Le Neel (Côtes-d'Armor)

J'ai regretté un oubli - certainement involontaire - dans l'article paru le 18 juin sous le titre : « Des encycliques en réponse aux crises de leur temps ». Pourquoi alors, ne pas donner claire-

ment la position de l'Église sur le système économique qui domine la plupart de nos sociétés et, par consé-

quent, joue un rôle essentiel dans la crise actuelle ?

En effet, s'il faut, à juste titre, souligner la position de l'Église sur l'idéologie marxiste, il est aussi important de rappeler qu'elle condamne de la même manière l'idéologie libérale. Dans « *Octogesima adveniens* », Paul VI en 1971 nous dit : « Le chrétien qui veut vivre sa foi... ne peut, sans se contredire, adhérer à des systèmes idéologiques qui s'opposent radicalement, ou sur des points substantiels à sa foi et à sa conception de l'homme : ni à l'idéologie marxiste... ni à l'idéologie libérale... » (26)

À noter que cette condamnation est d'autant plus notable qu'elle a été reprise, sous différentes formes, par tous les papes qui ont succédé à Paul VI. Par exemple, en 1987, Jean-Paul II, dans « *Sollicitudo Rei Socialis* » : « La doctrine sociale de l'Église adopte une attitude critique vis-à-vis du capitalisme libéral aussi bien que du collectivisme marxiste... » (21)

Il paraît difficile de passer sous silence cette position très claire qui, d'une certaine manière, est une réponse aux crises que nous vivons, crise sociale, crise économique, crise politique.

Bernard-Jean Bouchez (Paris)

(À suivre.)

PLANETE 2015

